

Conditions générales d'attribution des aides

- Le bénéficiaire doit être client Gaz Naturel particulier de Caléo pendant toute la durée des versements.
- Le montant des aides est versé par fractionnement sur une durée de 3 ans. (1/3 par an). Dans le cas où le client décide de quitter Caléo avant la fin des versements, les versements ultérieurs s'annulent.
- Les travaux doivent être réalisés par un professionnel. Le professionnel gaz doit être partenaire de notre charte **E'gaz** et doit être qualifié Qualisol dans le cas de **Sunéo** pour les travaux de chauffage.
- Les aides sont valables pour les locaux existants depuis plus de 2 ans.
- Ces aides peuvent évoluer en cours d'année, merci de consulter Caléo au **03 89 62 12 09**
- La demande d'aides doit être envoyée au plus tard dans un délai de 6 mois à compter de la date de fin de travaux.
- L'aide **Sunéo** est cumulable avec l'aide des collectivités.
- Offre limitée à 30 logements, pour plus de logements, contactez-nous directement.

Je certifie sur l'honneur :

LE CLIENT

- l'exactitude des informations fournies sur les caractéristiques de mon logement
- avoir pris connaissance des conditions générales d'obtention des aides
- avoir eu connaissance de l'aide de Caléo avant de prendre ma décision :
 par l'entreprise réalisant les travaux par Caléo
- m'engager à fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'économies d'énergie exclusivement à Caléo sauf pour Sunéo.
- être informé que je suis susceptible d'être contacté et contrôlé par le Ministère de l'Énergie sur la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

Je certifie sur l'honneur :

LE PROFESSIONNEL

- l'exactitude des informations que j'ai communiquées sur les caractéristiques techniques de l'opération
- avoir respecté «les conditions pour la délivrance de certificat» des fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie
- m'engager à fournir les documents nécessaires à l'obtention d'un certificat d'économies d'énergie exclusivement à Caléo sauf pour Sunéo
- être informé que je suis susceptible d'être contacté et contrôlé par le Ministère de l'Énergie sur la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci.

Fait le / / à

Nom du client

Cachet de l'entreprise et n° SIRET

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Signature

précédée de la mention «lu et approuvé»

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à éviter les doubles comptes de certificats d'économies d'énergie. Le destinataire des données est le MEDDTL. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à MEDDTL, SCEE, Certificats d'économies d'énergie, Arche Nord, 92055 La Défense. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant

Adressez votre demande

papier : 7 route de Colmar - BP 117 - 68502 GUEBWILLER CEDEX

Tél. 03 89 62 12 09 - Fax. 03 89 62 12 19

en ligne : www.jeconomisemonenergie.com

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



«Pour le chauffage individuel dans l'habitat existant»



www.iziasys.com

Formulaire de demande d'aides

C'est le moment d'avoir chaud !

caléo s'implique dans la performance énergétique
et les énergies renouvelables,
profitez des aides financières* Caléo pour faire des économies d'énergie :

 Pour une chaudière à condensation ou de type micro-cogénération
pour votre maison ou appartement, vous bénéficiez d'une aide de :


	Maison individuelle		Appartement	
	Chauffage	+ ECS*	Chauffage	+ ECS*
F1 › F3	180 €	260 €	100 €	140 €
F4 › F6	300 €	420 €	200 €	280 €

*ECS : Eau Chaude Sanitaire

 Pour une chaudière basse température

caléo déduit **1000 kWh** sur votre prochaine facture

 Pour un Chauffe-eau solaire ou système solaire combiné

 **vous permet d'obtenir une prime de 200 €**
si vous faites installer un équipement de production d'eau chaude
solaire en complément d'une installation gaz naturel existante.

 Pour l'isolation de votre maison individuelle, vous bénéficiez d'une aide de :

ISOLATION	AIDE
combles ou toitures si $R^* \geq 5$	3 € /m ² d'isolant plafonné à 300 €
Murs si $R^* \geq 2,8$	4 € /m ² d'isolant plafonné à 500 €
Plancher si $R^* \geq 2,4$	4 € /m ² d'isolant plafonné à 400 €

*R : Résistance thermique en m²k/W

Les isolants ont une certification ACERMI ou des caractéristiques de performance
et de qualité équivalente.

Effectuez votre demande en ligne sur www.jeconomisemonenergie.com

* Des prêts sont également disponibles pouvant aller jusqu'à 5000 € à un taux préférentiel,
n'hésitez pas à vous renseigner chez Caléo.

Formulaire de demande d'aides

à nous retourner avec les documents demandés.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : Email :

Numéro de compteur :

* Maison individuelle existante - type (F1, F2,...) :

Appartement existant - type (F1, F2,...) :

* Bâtiment existant depuis plus de 2 ans : oui non

* Surface du logement : m² Nombre d'occupants :

* Type d'équipement(s) installé(s) : Chaudière à condensation ou de type micro-cogénération

Chaudière basse température

Chauffe eau solaire : m² de capteur

* avec : Chauffage

Chauffage + Eau chaude sanitaire

* Isolation d'un bâtiment existant

Combles ou toitures : m² d'isolant avec R =

Murs : m² d'isolant avec R =

Plancher : m² d'isolant avec R =

Date de début des travaux :

Date de fin des travaux :

Documents à fournir

- Le formulaire de demande d'aide complété et signé par le client et le professionnel
- La copie de la facture du professionnel
- Le certificat de conformité dans le cas de la pose d'une chaudière
- La copie de la certification de l'isolant
- Un R.I.B.
- L'attestation de T.V.A. à 5,5%